

ASSOCIATION de DÉFENSE des VICTIMES de l'AFFAIRE du SANG CONTAMINÉ

N./ Réf.: F-98/ ARDCF-1 /CS-CV /DD

F - Clichy, le 22 Janvier 1998

Lettre.: Une page et les Documents cités.

Son Excellence
l' Ambassadeur de la République
Démocratique du Congo en France
32, cours Albert 1^{er}
F - 75008 PARIS

Objet : Le Complot de l' Affaire du Sang Contaminé et des Cabinets Dentaires Contaminés.

"Les protagonistes de l' Affaire du Sang Contaminé & des Cabinets Dentaires Contaminés forment un Conglomérat International d'Intérêts, composé notamment de Financiers, de Magistrats, de Politiciens et de Blouses Blanches. Leur force réside dans la connaissance par chacun du passé de l' autre et dans leur appartenance à des Hiérarchies Parallèles."

Monsieur l' Ambassadeur,

Nous avons l'honneur de joindre à Votre Excellence :

1-A) copie de notre lettre du 15 janvier 1998, Ref: F-98/ PJ75 -BG1/ CS-CV/ DD, avec nos Documents N°CE1a et CE2a adressée au Premier Juge d' Instruction à Paris, France , Madame M.O. BERTELLA-GEFFROY.

B) ainsi que les Documents A.D.V.A.S.C.: N° MGF1, MGF2, MGF3a, MGF4, BT2, T1b, ST1, D1, BD1, P2 et SM1.

2- copie de la PLAINTÉ de Dentistes Sans Frontières contre la FRANCE :

A) a - Lettre de DSF du 15/11/97, Ref: F-97/ CeDH-1/ CS-CV/ DD.

b - Lettre de DSF du 10/12/97, Ref: F-97/ CeDH-2/ CS-CV/ DD.

c - Lettre de DSF du 31/12/97, Ref: F-97/ CeDH-3/ CS-CV/ DD.

B) Document : un FAUX du Conseil Constitutionnel signé de son Président, Monsieur Robert BADINTER.

Journal Officiel de la République française du 08 Octobre 1988 p.12730, Décision n° 88-1089 du 03 octobre 1988.

Mobiles : notamment, Cacher le Plus Grand Crime de l'Histoire de France :

Affaire du Sang Contaminé & des Cabinets Dentaires Contaminés.

3- Une Lettre Confidentielle.

Nous prions votre Excellence de bien vouloir transmettre ces Documents aux Autorités Judiciaires du Congo, ainsi que toutes les autres Autorités concernées.

Vu la teneur de la Lettre Confidentielle, nous sommes dans l'attente de votre réponse et à votre entière disposition.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de notre très haute considération.

Le Trésorier Fondateur

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Copie de cette Lettre, dont à :

Association des Denturologistes du Québec, Montréal - Québec CANADA

Palestinian Hemophilia Association: P.O. Box 2066 Ramallah, West Bank PALESTINE.

Le Premier Juge d' Instruction à Paris - France, Madame M.O. BERTELLA-GEFFROY.

Association Des Polytransfusés, le Président Fondateur, Monsieur Jean PERON GARVANOFF.

A la Mémoire de notre Ami,
MARTYR Christian GARVANOFF
Hémophile
Secrétaire Général de l' Association Des Polytransfusés
Fils de Chirurgien-Dentiste

*Ambassade de la République
Démocratique du Congo
en France*

Paris, le 11 MARS 1998

*32, Cours Albert 1^{er}
75008 Paris
Tél : 01 42 25 57 50
Fax : 01 42 89 80 09*

N° 132.49 05/140/93

A MONSIEUR CLAUDE SAMUEL
PRESIDENT FONDATEUR DE
L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES
VICTIMES DE L'AFFAIRES DU SANG
CONTAMINE
6 RUE DES CAILLOUX - TOUR THERMES
92110 CLICHY.

Monsieur le Président ,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre N/Réf : F-98/ARDCF-1/CS-CV/DD du 22 Janvier 1998 relative au dossier de l'Affaire du Sang Contaminé et des Cabinets Dentaires Contaminés que votre association a bien voulu me faire parvenir et vous en remercie.

Je vous informe que ce dossier a été transmis aux autorités compétentes de la République Démocratique du Congo qui voudront bien l'examiner.

Veillez agréer, Monsieur le Président , l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chargé d'Affaires, à.i

TADUMI ON'OKOKO
Ministre Plénipotentiaire.

